



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 novembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016

25-29 janvier 2016, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires
aux comptes**

**Programme des Nations Unies pour le développement
et Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport
sur la suite donnée aux recommandations du Comité
des commissaires aux comptes pour 2014**

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a officiellement présenté, en juillet 2015, son rapport sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (A/70/5/Add.1) et du Fonds d'équipement des Nations Unies (A/70/5/Add.2) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, dans lesquels il émettait une opinion sans réserve. Cette année est la troisième pour laquelle les états financiers sont établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et l'opinion sans réserve des commissaires témoigne une nouvelle fois de la détermination qu'a le PNUD de se conformer aux Normes. Elle marque aussi le fait que, depuis plus d'une décennie, aucune opinion assortie de réserves n'a été émise en ce qui concerne les états financiers. Aussi bien le PNUD que le FENU veilleront à ce qu'il continue d'en être ainsi.

L'application des principes de responsabilité et de transparence est au cœur des priorités du PNUD, dont la publication d'informations se fait dans le respect des normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Soucieux de consolider plus avant la responsabilisation à l'issue de la réforme de ses structures, le PNUD a, début 2015, mis en place et en œuvre un cadre de responsabilisation.

Le présent rapport rend compte des avancées obtenues concernant les huit grandes priorités d'audit fixées pour 2014-2015, énoncées dans le document DP/2015/8 et que le Conseil d'administration a approuvées dans sa décision 2015/5, ainsi que de l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2014



formulées à l'intention du PNUD et du FENU. On se souviendra que, pour l'exercice biennal 2006-2007, 15 priorités avaient été établies. Les avancées obtenues, qui ont été constatées tant par le Bureau de l'audit et des investigations que par les commissaires, ont permis de les ramener à huit. L'administration a tenu compte des observations qu'ont formulées le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (voir A/70/338/Add.1) à l'issue de leur examen respectif des rapports du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 et du résumé concis dont il a saisi l'Assemblée générale (A/70/322).

Comme l'a décidé le Conseil d'administration dans sa décision 2010/9, l'état circonscrit de l'application des recommandations d'audit et l'intégralité des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du PNUD et du FENU peuvent être consultés sur le site Web du Conseil.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration pourrait : a) prendre acte de l'opinion sans réserve que le Comité des commissaires aux comptes a émise concernant les états financiers du PNUD et du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2014; b) prendre note des progrès accomplis par le PNUD pour donner effet aux huit priorités d'audit fixées pour l'exercice biennal 2014-2015; c) souscrire aux efforts engagés par le PNUD et le FENU pour donner suite, dans les délais voulus, aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2014 et aux années antérieures.

I. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année achevée le 31 décembre 2014, qui vient s'ajouter à toutes les autres opinions sans réserve accordées aux comptes du Programme et du Fonds depuis plus d'une décennie. Ceci témoigne de l'engagement de ces deux entités à consolider sans relâche la gestion financière et l'application des principes de transparence et de responsabilité. Le ton donné par l'Administratrice, au sommet de la hiérarchie, a, à cet égard, été décisif et l'environnement porteur mis en place fera que les deux entités poursuivront sur cette voie.

2. Bien que les deux entités présentent désormais leurs comptes selon le cycle annuel de vérification exigé par les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), le PNUD estime que les progrès relatifs aux huit grandes priorités d'audit doivent être observés sur une période de deux ans, afin que l'on ait le temps d'y donner pleinement suite. Comme elle l'a fait pour les trois derniers exercices biennaux, l'administration du PNUD continue de solliciter l'opinion indépendante du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) ainsi que du Comité consultatif pour les questions d'audit pour évaluer les avancées obtenues et recenser les difficultés qui restent à surmonter pour atteindre les objectifs d'audit prioritaires. De l'avis général, les progrès enregistrés à l'égard de l'ensemble des priorités sont encourageants si on les compare à ceux obtenus à la même période pour l'exercice biennal 2012-2013. En effet, si, à cette période-là, le PNUD était en passe d'atteindre en temps voulu les objectifs fixés pour 67 % de ces priorités et n'avait que peu progressé concernant les 33 % restants, il a, en 2014-2015, intégralement appliqué 12 % des recommandations prioritaires et devrait appliquer les 88 % restants dans les délais prévus. Il est à compter, et tout sera fait en ce sens, que les recommandations auront toutes été appliquées avant qu'il évalue les priorités en se fondant sur le rapport final d'audit de 2015 et les délibérations du Conseil d'administration sur le rapport annuel de l'OAI de 2015.

3. L'administration du PNUD s'emploie à combler, avant la publication du prochain rapport officiel du Comité des commissaires aux comptes au deuxième trimestre 2016, les lacunes ressortant de l'évaluation préliminaire des progrès accomplis concernant les huit priorités. À ce stade, si des avancées ont certes été obtenues, elle estime que les services du siège et les bureaux extérieurs doivent s'attacher à régler les problèmes qui entravent encore la réalisation des objectifs des cinq priorités suivantes : a) gestion du risque fiduciaire et des capacités des partenaires de réalisation; b) gestion et assurance qualité des programmes et projets, y compris des dispositifs renforcés de suivi et d'évaluation; c) planification des achats et professionnalisation et renforcement des capacités; d) responsabilité de l'administration et application de mesures de contrôle dans les bureaux extérieurs; e) gestion des recrutements et contrôle des opérations liées à la cessation de service (il s'agit à présent du suivi des délais de recrutement et de la consolidation des comités d'examen de la conformité, car la recommandation sur le contrôle des risques liés aux procédures de cessation de service a été intégralement appliquée).

4. On trouvera indiquées à l'annexe 1 les huit grandes priorités d'audit retenues pour l'exercice biennal 2014-2015, établies en fonction des progrès accomplis, au

fil des années, par rapport à la liste initiale de 15 priorités établie en 2006-2007. Soucieuse de poursuivre sur cette voie et d'obtenir de nouvelles avancées, l'administration continuera de superviser activement et en permanence l'application des recommandations prioritaires.

5. L'annexe 2 récapitule l'évaluation préliminaire de l'état d'avancement de ces huit priorités. En novembre 2015, le Groupe d'appui à la performance de l'organisation, présidé par l'Administratrice associée, a entériné les résultats de l'évaluation interne, laquelle a été examinée à son tour par le Groupe exécutif présidé par l'Administratrice.

6. Donnant suite aux observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport sur les états financiers de 2014 (A/70/5/Add.1) et dans son résumé concis des principales constatations et conclusions y relatives (A/70/322), le PNUD prête une attention soutenue aux aspects des huit priorités ayant un caractère transversal et aux problèmes connexes. Lors de la révision des priorités d'audit pour 2016-17, au deuxième trimestre 2016, le Programme tiendra compte des nouvelles questions qui se posent.

7. Les sections ci-après récapitulent les avancées obtenues s'agissant : a) des huit priorités d'audit pour 2014-2015 et des mesures spécifiques prévues à ce sujet; b) des mesures prises pour recenser les problèmes au cours des mois précédant l'évaluation finale de 2016.

II. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités d'audit pour 2014-2015

A. Gestion du risque fiduciaire et des capacités des partenaires de réalisation

8. Il s'agit ici de consolider la gestion des partenaires de réalisation, y compris le respect des dispositifs de contrôle, d'améliorer le taux de présentation ponctuelle des rapports d'audit sur les projets d'exécution nationale, d'intensifier les mesures de suivi des audits de ces projets pour lesquels des opinions assorties de réserves ont été émises, ainsi que de maîtriser les incidences financières nettes majeures.

9. Les progrès obtenus concernant ces aspects sont inégaux. Certes, des améliorations ont été constatées, mais il convient d'aller de l'avant pour s'attaquer aux risques qui se posent. Le PNUD a donc élaboré ou actualisé différentes politiques concernant l'interaction avec les partenaires de réalisation, et il a notamment, dans un document sur la gestion du risque fiduciaire, jeté les bases des mesures d'atténuation de ce risque. Lorsque des insuffisances sont repérées, on s'emploie à y remédier par la formation et le renforcement des capacités dans les principaux domaines d'activité, ces aspects étant fondamentaux au regard de la conformité et des contrôles internes. La mise en place de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds telle que révisée et des politiques opérationnelles connexes en 2015 consolidera la gestion du risque lié aux partenaires de réalisation et éclairera les choix que le PNUD aura à faire concernant les transferts de fonds et la réalisation périodique de vérifications ponctuelles et d'audits axés sur l'estimation du risque. Les audits annuels relatifs à la modalité d'exécution nationale et d'exécution par des organisations non gouvernementales sont au cœur

du dispositif de contrôle et d'assurance concernant les projets exécutés par les partenaires de réalisation. Le PNUD est en mesure d'annoncer que la présentation des rapports dans les délais (c'est-à-dire au 30 avril 2015) a progressé de 12 % pour 2014 par rapport à 2013, passant de 81 % à 93 %, de sorte que l'on dispose rapidement d'une assurance sur des dépenses engagées par les partenaires de réalisation à hauteur de près de 2 milliards de dollars. Au 30 septembre 2014, les incidences financières nettes des dépenses non justifiées à l'issue d'audits menés pour 2014 s'établissaient à 8,5 millions de dollars, soit 0,4 % du total des dépenses ayant fait l'objet d'un audit. Il s'agit là d'un recul significatif par rapport à 2012 et 2013, années pour lesquelles ces incidences se montaient respectivement à 6 % et 5 %. Lorsque l'audit d'un projet se solde à trois reprises au moins par des opinions assorties de réserves, le bureau régional compétent contrôle l'exécution de plans d'action visant à déceler les points faibles et à y remédier. Le nombre de ces projets a ainsi reculé de 33 % entre 2012 et 2014, ce qui témoigne de l'action menée par le PNUD pour s'attaquer aux causes profondes ayant motivé les réserves.

10. Le PNUD continuera de s'employer à superviser les partenaires de réalisation et à consolider la conformité et, à cet effet, il procédera en permanence à des contrôles de l'exécution des projets, il mettra l'accent sur la présentation en temps voulu des rapports d'audit concernant les projets d'exécution nationale, il suivra de près l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et il s'attaquera aux risques recensés pour les projets dont les audits sont régulièrement assortis de réserves. Certes, il existera toujours des risques résiduels inhérents à l'environnement dans lequel les programmes du PNUD sont exécutés, mais l'on s'emploie à mettre en place des dispositifs et moyens de contrôle destinés à les atténuer sans pour autant nuire à la flexibilité de l'exécution.

B. Gestion et assurance qualité des programmes et projets

11. Il s'agit ici : a) d'améliorer la qualité de la gestion des programmes et projets axée sur les résultats, grâce notamment à l'intensification du contrôle de l'exécution et de l'évaluation; b) de continuer de gérer au plus près les projets et programmes à haut risque; c) d'opérer dans les délais la clôture des comptes des projets et les remboursements aux bailleurs.

12. S'il est vrai que des progrès remarquables ont été accomplis, il est trop tôt pour que certaines des mesures prises soient complètement opérationnelles et portent déjà leurs fruits. Des avancées notables ont été obtenues concernant l'amélioration de la qualité de la gestion et le PNUD est dans les temps pour ce qui est de régler les problèmes recensés. Le premier rapport de l'Administratrice se fondant sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (DP/2015/11), dont le Conseil d'administration était saisi à session annuelle de 2015, a été très apprécié par les États Membres. Se fondant sur les enseignements tirés du premier rapport annuel établi en fonction des données factuelles, l'ensemble des services du PNUD se sont employés à consolider plus avant la qualité des données se rapportant notamment au cadre intégré, aux produits découlant des descriptifs de programme de pays, aux résultats obtenus au niveau des projets, aux évaluations décentralisées et aux résultats d'ordre qualitatif aux fins de l'établissement des rapports annuels axés sur les résultats. Le Groupe de l'impact du développement, qui relève du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, a présenté, à l'issue de son évaluation de la qualité des données provenant de l'ensemble des 135 bureaux de

pays, un rapport exposant des mesures concrètes pour améliorer l'éventail de données factuelles. De la sorte, toute une série d'enseignements tirés de l'expérience est à la disposition des bureaux de pays, qui en tireront parti pour consolider la responsabilisation et améliorer la qualité et la fiabilité des informations relatives aux résultats. Mettant à profit les conseils donnés par les spécialistes du contrôle de l'exécution et de l'évaluation des bureaux et centres régionaux, les bureaux de pays ont passé en revue et nettoyé les données entrées dans le progiciel Atlas qui se rapportent au cadre intégré, aux produits découlant des descriptifs de programme de pays et aux résultats des projets afin de se préparer à l'établissement des rapports sur les résultats à la fin 2015. Ces rapports sont d'une importance critique en ce qu'ils permettront de faire des choix stratégiques fondés sur des données factuelles aux fins de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017. Le PNUD lance de nouvelles normes de qualité aux fins de la programmation, ainsi qu'un système de notation de l'assurance qualité, en trois étapes, qui seront appliqués d'ici la fin de 2016 à tous les programmes et projets prévus. Ces normes de qualité reposent sur sept critères, eux-mêmes fondés sur les enseignements tirés des évaluations et des audits, et elles tiennent compte de l'objectif d'amélioration de la programmation, comme indiqué dans la méthode d'alignement des programmes sur le plan stratégique. Elles concernent de très nombreux aspects de la qualité des programmes, consolident l'amélioration des résultats éclairée par les évaluations et les données factuelles et reposent sur les méthodes d'analyse du changement. Le PNUD a testé l'outil de notation de la qualité, présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2015 et 73 % des programmes ont reçu la note « résultats conformes aux normes » ou « résultats supérieurs aux normes ». La mise en place de méthodes d'assurance qualité pour les programmes et les projets devrait étayer l'évaluabilité des travaux du PNUD et contribuer à la viabilité des produits. S'agissant de la gestion au plus près des projets et programmes à haut risque, il est à noter qu'aucun des huit audits de programmes financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme menés en 2015 ne s'est soldé par la notation « non satisfaisant », contre un 2013 et en 2014. De nouvelles mesures ont été prises pour atténuer des risques spécifiques : i) élaboration d'une méthode d'approvisionnement approfondie, l'objet étant d'obtenir des gains d'efficacité et d'efficacité et un bon rapport qualité-prix au moyen d'accords à long terme avec d'autres organismes des Nations Unies, des laboratoires de contrôle de la qualité et des entreprises privées; ii) quantification et prévision des stocks à distance et sur site; iii) renforcement des capacités et intensification de la formation dans tous les domaines d'activité; iv) gestion centralisée des audits des bénéficiaires secondaires à l'aide de cabinets d'audit; v) développement d'un système d'alerte précoce interne dans le cadre de la gestion des projets afin que les bureaux de pays puissent prendre rapidement les mesures qui s'imposent une fois le risque décelé; vi) mise en place d'outils de gestion relatifs à la communication de l'information relative aux bénéficiaires secondaires et à l'évaluation de leurs résultats. Enfin, pour ce qui est d'opérer dans les délais la clôture des comptes des projets et les remboursements aux bailleurs, le PNUD a publié toute une série d'instructions et directives à l'intention des bureaux de pays en vue d'accélérer la clôture des projets et des mesures ont été prises pour régulariser les remboursements en attente depuis longtemps. Ces mesures porteront tous leurs fruits dans les mois à venir.

13. L'équipe de direction continuera d'exercer un contrôle sur les programmes et les projets à haut risque et à donner des orientations y relatives, ainsi que des

directives concernant la stratégie de gestion des projets financés par le Fonds mondial. Par ailleurs, le PNUD continue d'appliquer la série de mesures prises pour atteindre les objectifs concernant cette priorité : a) l'Équipe des partenariats du Fonds mondial apporte un appui spécialisé aux bureaux régionaux et bureaux de pays en vue d'améliorer les résultats et la gestion des subventions, et elle élabore des outils et directives en vue de s'attaquer aux problèmes récurrents qui ressortent des recommandations de l'OAI; b) une nouvelle politique de contrôle de l'exécution des projets est en cours de développement ainsi qu'une nouvelle stratégie visant à consolider l'évaluation décentralisée des projets du PNUD; c) le PNUD s'emploiera à parfaire les outils de contrôle afin d'améliorer la supervision et le suivi de la clôture financière des projets; d) le PNUD continue à tout mettre en œuvre pour rembourser rapidement les bailleurs, mais il importe de comprendre que ceci dépend aussi de tierces parties, notamment les partenaires de réalisation et les donateurs.

C. Planification des achats et professionnalisation et renforcement des capacités

14. Il s'agit ici de renforcer le respect des procédures d'achat et les capacités correspondantes (planification, certification, évaluations des capacités), d'intensifier les achats groupés par catégorie, et de mener des enquêtes à titre préventif pour limiter les risques de fraude.

15. Des améliorations notables ont été constatées. Le PNUD a toujours supervisé et contrôlé les achats; toutefois, des indicateurs de résultats ont été développés, qui feront office de système d'alerte précoce en vue d'une intervention. S'agissant du renforcement des capacités, le PNUD, soucieux d'améliorer les services de fonctions essentielles, a élaboré des modèles de prestation de services, notamment en rapport avec les approvisionnements et d'autres opérations menées par du personnel qualifié et compétent. En ce qui concerne le respect des critères minimaux régissant la certification et le téléchargement des plans d'approvisionnement, la barre des 80 % a été dépassée en avril 2015. Pour ce qui est des fraudes, le PNUD a pris de nombreuses mesures préventives destinées à améliorer l'environnement de contrôle concernant le risque de fraude, de corruption et de détournement de fonds, qui s'appliquent à toutes les sources de financement : révision de la politique de lutte contre la fraude, renforcement de la conformité au manuel relatif à la modalité d'exécution ou de réalisation nationale, adoption du nouveau dispositif interinstitutionnel relatif à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et mise en place d'un nouveau dispositif opérationnel d'interaction avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile aux fins de l'exécution des projets. Toutes ces mesures visent à étayer les orientations données en matière de gestion des risques et les activités d'assurance connexes. L'action notable que le PNUD mène pour améliorer la transparence contribue à perfectionner la gestion du risque fiduciaire, en ce qu'elle appelle l'attention des bénéficiaires sur les activités du PNUD et les marchés de montant élevé. Le PNUD a récemment élaboré une stratégie d'approvisionnement qui intègre les principales initiatives novatrices et qui le placera à l'avant-garde du système des Nations Unies en la matière. Il a de plus publié un document d'orientation sur la planification des achats. Enfin, la création d'un pôle d'approvisionnement à Kuala Lumpur a renforcé sa capacité d'achat.

16. Pour donner intégralement suite aux recommandations prioritaires en ce domaine, le PNUD, dans les mois à venir, s'emploiera à régler les problèmes qui se posent en matière de capacités et de conformité liées à l'approvisionnement. La stratégie d'achat pour la période 2014-2017, qui a récemment été lancée, vise à régler systématiquement la plupart d'entre eux, à l'aide des mesures suivantes : mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques aux fins de la planification des achats, au moyen d'accords à long terme pour les biens et services essentiels dans les principaux domaines d'activité (élections, crise et redressement, ou encore santé); intégrer les opérations d'achat dès le stade de la conception et de la budgétisation du projet; règlement des problèmes que posent les capacités, par le biais de la plateforme régionale d'appui aux opérations d'achat de Kuala Lumpur et du déploiement de conseillers régionaux spécialistes de la passation de marchés en vue de consolider les mesures et plans d'atténuation des risques; et mise en place d'une nouvelle approche reposant sur des enquêtes à titre préventif pour limiter les risques de fraude au moyen de l'analyse des marchés et de la comparaison systématique des prix.

D. Gestion de la réforme structurelle et valorisation des avantages

17. Les progrès enregistrés à cet égard sont encourageants et le PNUD est en passe d'atteindre les objectifs en temps voulu. Aux termes du plan stratégique pour la période 2014-2017, le PNUD doit devenir une organisation plus prévoyante, capable de saisir les chances quand elles se présentent, placée de manière optimale au regard de la croissance et de la pertinence, et à même d'améliorer l'efficacité de l'appui aux bureaux de pays. En 2014, une réforme structurelle a été mise en place, qui concerne les services du siège et les bureaux régionaux : il s'agissait de repenser l'organigramme en fonction des orientations définies dans le plan stratégique et d'améliorer l'appui aux programmes des bureaux de pays pour mieux en assurer la pertinence et l'adapter aux besoins. Pour ce faire, le PNUD a décentralisé vers les bureaux régionaux les ressources affectées aux services consultatifs et à l'appui, et il a consolidé sa présence régionale, tout en veillant à ce que cette présence soit à la mesure des besoins de développement de la région concernée, de l'importance du programme ainsi que de la conjoncture. Les progrès enregistrés à cet égard sont tangibles et le PNUD est en passe d'atteindre les objectifs en temps voulu. Le nouvel organigramme des services du siège et des services régionaux a pris effet le 1^{er} octobre 2014 et tous les bureaux concernés ont pris les mesures voulues pour qu'il soit effectivement opérationnel. En 2015, le PNUD met l'accent sur la poursuite des gains d'efficacité au sein du Bureau des services de gestion. De nouvelles structures au sein du Bureau, y compris pour ce qui est des modèles perfectionnés de prestation de services, ont pris effet le 1^{er} octobre 2015. Tous les bureaux s'emploient à reconfigurer plus avant les processus. Des gains d'efficacité ont été obtenus grâce à une réduction de 12 % des effectifs du siège et des bureaux régionaux, et le rapport entre effectifs du siège et effectifs des bureaux régionaux est passé de 60/40 à 44/56. Tout au long du processus, le PNUD a activement supervisé les éléments de risque.

18. Dans le cadre des efforts menés pour généraliser les nouvelles modalités de travail, le PNUD élabore un plan de valorisation des avantages, et il veillera à son exécution.

E. Responsabilité de l'administration et application de mesures de contrôle dans les bureaux extérieurs

19. Il s'agit ici de renforcer le cadre de responsabilité en opérant des changements structurels (harmonisation fonctionnelle, par exemple) et d'intensifier l'application du dispositif de gestion des risques, en suivant les recommandations du Bureau de l'audit et des investigations et des consultants.

20. Les progrès enregistrés à cet égard sont tangibles et le PNUD est en passe d'atteindre les principaux objectifs d'ici à 2016. Il applique depuis le début 2015 le nouveau cadre de responsabilisation, qu'il prévoit d'approfondir afin d'y intégrer, d'ici la fin 2015, la responsabilisation opérationnelle, dans le cadre de la création du Bureau des services de gestion. Il a de plus défini une nouvelle politique de gestion des risques.

21. Un module de formation à cette politique sera développé au dernier trimestre 2015 et mis en service en 2016. Il s'agit là d'une entreprise au long cours, qui portera vraiment ses fruits après la période à l'étude, le PNUD étant une organisation complexe et fortement décentralisée.

F. Gestion du matériel et des stocks et application des normes IPSAS au matériel des projets

22. Il s'agit ici d'accentuer la gestion du matériel et des stocks (comptabilisation, vérification, certification, liquidation des biens complètement amortis qui ne sont plus en usage et entreposage approprié, notamment des stocks de projets financés par le Fonds mondial) et d'appliquer les normes IPSAS à la comptabilisation du matériel des projets de développement en 2015, conformément aux dispositions transitoires de ces normes.

23. Les progrès enregistrés à cet égard sont tangibles et le PNUD est en passe d'atteindre les principaux objectifs conformément aux indicateurs de référence. Les réalisations suivantes ont en particulier été obtenues : a) téléchargement dans le progiciel, en janvier 2015, des articles de matériel des projets de développement acquis avant 2012 et placés sous la responsabilité du PNUD, en vue de leur comptabilisation dans les états financiers de 2015 (on se souviendra que le PNUD s'était prévalu des dispositions transitoires des normes IPSAS, mais qu'il avait comptabilisé ces articles avant la fin de la période de transition); b) relèvement du seuil d'immobilisation des actifs corporels de 500 dollars à 1 500 dollars afin d'harmoniser les méthodes comptables avec celles des autres entités des Nations Unies et de permettre ainsi aux bureaux de pays de mieux gérer leurs principaux actifs; c) révision, en 2014, de la politique de gestion du matériel, l'objet étant de clarifier certains points et d'accentuer la conformité; d) élaboration d'un tableau de bord de la qualité des données sur le matériel pour aider les bureaux à suivre et corriger ces données dans les registres du matériel; e) suivi de l'établissement en temps voulu de l'inventaire et de la certification du matériel en vue de prendre rapidement des mesures correctives; f) consolidation de la gestion et de l'entreposage des stocks des projets du Fonds mondial au moyen d'un appui, à distance et sur site, à la quantification et à la prévision.

24. La qualité des registres du matériel est contrôlée en permanence au moyen du tableau de bord et la qualité et la ponctualité des certifications trimestrielles se sont améliorées.

G. Gestion des recrutements et contrôle des opérations liées à la cessation de service

25. Il s'agit ici de la surveillance des délais de recrutement, du respect des prescriptions des comités d'examen de la conformité et du contrôle minutieux des procédures liées au retrait du droit d'accès au système Atlas après la cessation de service d'un utilisateur.

26. Les avancées sont inégales, de bons résultats ayant été obtenus pour certains aspects, tandis que d'autres devront être approfondis. Les fonctionnalités de contrôle à la cessation de service sont pleinement opérationnelles et le progiciel Atlas génère chaque mois un état de la situation à l'intention des responsables de la sécurité d'accès. La plateforme de recrutement et d'engagement en ligne a été installée à titre expérimental dans 18 bureaux de pays. Au 30 septembre 2015, 147 avis de vacance de postes avaient été affichés sur cette plateforme, ce qui rend plus aisée la conformité avec les prescriptions des comités d'examen de la conformité. Une fois la plateforme mise en service dans tous les bureaux, il sera possible de rationaliser les procédures de recrutement et d'engagement et de consolider la communication et le suivi de l'information relative aux délais de recrutement. Le Bureau des ressources humaines et le Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique s'emploient actuellement à préparer les prochaines étapes de cette mise en service.

27. Le PNUD actualise le dispositif de recrutement et de sélection afin de répondre aux priorités tout en respectant les dispositions du Règlement du personnel de l'ONU. Il en saisira, en décembre 2015, le Groupe d'appui à la performance de l'organisation. La plateforme de recrutement accentuera le respect des règles régissant le recrutement.

H. Recommandations d'audit en souffrance

28. Cette priorité concerne l'application des recommandations d'audit en souffrance depuis au moins 18 mois, conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration.

29. Les progrès enregistrés à cet égard sont significatifs et le PNUD est en passe d'atteindre l'objectif fixé, à savoir faire en sorte que moins de 5 % des recommandations d'audit formulées au cours des trois dernières années demeurent en souffrance. Au 30 avril 2015, la totalité des 22 recommandations en souffrance recensées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport de 2014 (A/69/5/Add.1) avait été appliquée. Au mois d'octobre 2015, deux des recommandations formulées dans le rapport de 2013 restaient à appliquer. Ainsi 2 % seulement des 81 recommandations formulées au cours des trois dernières années demeurent en souffrance, soit bien moins que les 5 % prévus. Pour ce qui est des recommandations issues d'audits internes au cours des trois dernières années, 2,9 % d'entre elles seulement étaient en souffrance. Certes, cette question prioritaire est en constante évolution, mais le PNUD considère qu'à ce jour l'objectif a été atteint.

30. Le PNUD contrôle en permanence la suite donnée aux recommandations en souffrance et en a fait un sujet récurrent de ses examens de la gestion financière. Les progrès enregistrés sont périodiquement contrôlés par le Groupe de direction, présidé par l'Administratrice, et le Groupe d'appui à la performance de l'organisation, présidé par l'Administratrice associée.

III. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies concernant l'année terminée le 31 décembre 2014

31. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a officiellement présenté, en juillet 2015, son rapport sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (A/70/5/Add.1) et du Fonds d'équipement des Nations Unies (A/70/5/Add.2) pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Il y formulait 24 recommandations à l'intention du PNUD (contre 28 pour 2013) et 9 à l'intention du FENU (contre 7 en 2013). Des 24 recommandations adressées au PNUD, 10 (soit 42 %) avaient un rang de priorité élevé et les 14 autres (soit 58 %) un rang de priorité moyen. S'agissant des recommandations à l'intention du FENU, trois (soit 33 %) avaient un rang de priorité élevé et les six autres un rang de priorité moyen. L'administration a souscrit à la totalité de ces recommandations.

32. Des 24 recommandations adressées au PNUD, 36 % concernaient la conception, la gestion et l'évaluation des projets, contre 54 % en 2013 et leur application est en corrélation étroite avec la réalisation des huit objectifs prioritaires, dont deux portent directement sur ces domaines d'activité. De même, s'agissant du FENU, 56 % des recommandations se rapportent à la gestion des projets. Le Fonds s'emploie à mettre en place des outils et tableaux de bord destinés à intensifier le contrôle y relatif.

33. Comme il est d'usage depuis quelques années, le PNUD et le FENU ont choisi de donner progressivement suite aux recommandations d'audit, en définissant clairement les responsables de l'application de chacune d'entre elles ainsi que les dates butoirs. Cet échelonnement est dicté par la complexité des questions en jeu et le temps nécessaire pour les résoudre et pour les faire évaluer par le Comité des commissaires aux comptes. Il importe de noter que l'application des recommandations se rapportant à 2014 n'a pu commencer qu'après la parution, en juillet 2015, du rapport des commissaires.

34. Au 31 octobre 2015, soit environ trois mois après la parution officielle du rapport du Comité des commissaires aux comptes, le PNUD et le FENU sont en mesure d'annoncer que l'administration a déjà pris des mesures pour donner suite à la totalité des recommandations d'audit afin d'en assurer l'application intégrale dans les délais fixés. Un tableau de l'état d'application des recommandations d'audit est affiché sur le site Web du Conseil d'administration, conformément à la décision 2010/9 de ce dernier.

Note : les recommandations de priorité élevée doivent toutes avoir été intégralement appliquées au dernier trimestre 2015, sauf si des facteurs contraignants en reportent les délais (par exemple s'il faut attendre la réalisation de l'ensemble des rapports d'évaluation des fonctionnaires).

Tableau 1
**PNUD : état de l'application des recommandations d'audit,
 par délai d'application**

<i>Délai d'application</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>À appliquer</i>	Total
2015, dernier trimestre	10	1	9	0	10
2016, premier trimestre	6	0	6	0	6
2016, deuxième trimestre	6	0	6	0	6
2016, troisième trimestre	1	0	1	0	1
2016, dernier trimestre	1	0	1	0	1
Total	24	1	23	0	24
Pourcentage	100	4	96	0	100

Tableau 2
**PNUD : état de l'application des recommandations d'audit,
 par rang de priorité**

<i>Priorité</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>À appliquer</i>	Total
Élevée*	0	10	0	10
Moyenne	1	13	0	14
Faible	0	0	0	0
Total	1	23	0	24
Pourcentage du total	4	96	0	100

Tableau 3
**FENU : état de l'application des recommandations d'audit,
 par délai d'application**

<i>Délai d'application</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>À appliquer</i>	Total
2015, premier trimestre	1	1	0	0	1
2015, dernier trimestre	6	0	6	0	6
2016, deuxième trimestre	2	0	2	0	2
Total	9	1	8	0	9
Pourcentage	100	11	89	0	100

Tableau 4
**FENU : état de l'application des recommandations d'audit,
 par rang de priorité**

<i>Priorité</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>À appliquer</i>	Total
Élevée*	1	2	0	3
Moyenne	0	6	0	6
Faible	0	0	0	0
Total	1	8	0	9
Pourcentage du total	11	89	0	100

* Le PNUD et le FENU donnent suite en priorité aux recommandations ayant un rang de priorité élevé, 70 % des recommandations adressées à ces deux entités devant être appliquées dans les six mois suivant la parution du rapport du Comité des commissaires aux comptes et les 30 % restants dans les 12 mois.

35. Des 24 recommandations d'audit formulées pour 2014 à l'adresse du PNUD et des 9 autres à l'intention du FENU, chacune de ces entités en a appliqué une et l'administration en a demandé le classement par le Comité des commissaires aux comptes. Les dates butoirs fixées pour la plupart se situent en 2016 du fait qu'elles doivent faire l'objet d'une large application dans tous les bureaux de pays du PNUD.

IV. État de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux années terminées le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 et à l'exercice biennal 2010-2011

36. Au 31 octobre 2015, sur les 81 recommandations formulées à l'intention du PNUD pour les années terminées le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 et pour l'exercice biennal 2010-2011, 79 (soit 98 %) étaient considérées comme ayant été intégralement appliquées et 2 (soit 2 %) en cours d'application. Avant 2012, les recommandations adressées au FENU étaient regroupées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du PNUD. Sur les 11 recommandations formulées à l'intention du Fonds en 2012 et 2013, sept (soit 64 %) étaient considérées comme ayant été intégralement appliquées et quatre (soit 36 %) en cours d'application. Divers facteurs ont retardé la mise en œuvre intégrale des deux recommandations en souffrance adressées au PNUD et des quatre adressées au FENU. C'est ainsi que :

a) Le PNUD attend que le Comité des commissaires aux comptes choisisse un échantillon aux fins de validation, le nombre total étant trop élevé. Les commissaires ont fait savoir qu'ils choisiront l'échantillon parmi les audits intermédiaires des bureaux de pays pour 2015 qui devraient être effectués au dernier trimestre 2015 (une recommandation);

b) L'application intégrale exige du temps et des moyens importants (personnel, consultants et ressources financières pour le Bureau des systèmes d'information et de la technologie informatique) (quatre recommandations adressées au FENU et une au PNUD).

Tableau 5

PNUD : état de l'application des recommandations d'audit d'années antérieures

<i>État de l'application</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Appliquée	79	98
En cours d'application	2	2
Total	81	100

Tableau 6

FENU : état de l'application des recommandations d'audit d'années antérieures

<i>État de l'application</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Appliquée	7	64
En cours d'application	4	36
Total	11	100

V. Conclusion

37. Depuis plus de 10 ans, le Comité des commissaires aux comptes émet une opinion sans réserve à l'issue de son examen des états financiers du PNUD et du FENU, et il l'a fait pour les états financiers établis depuis trois ans par application des normes IPSAS. Ces deux entités ne considèrent pas pour autant que ce succès les dispense de tout autre effort et elles ne prennent pas à la légère les risques inhérents ou résiduels. Les progrès à ce jour ont été encourageants pour chacune des huit grandes priorités d'audit du PNUD : 88 % des recommandations prioritaires devraient être en cours d'application à la mi-2016 et 12 % intégralement appliquées. Ceci est un progrès marqué par rapport à l'évaluation menée à la même période pour 2012-2013, qui montrait que le PNUD était en passe d'atteindre en temps voulu les objectifs fixés pour 67 % de ces priorités et n'avait que peu progressé concernant les 33 % restants. Le PNUD se mobilise à différents échelons pour que de nouvelles avancées soient obtenues dans la totalité des domaines concernés avant que le Comité des commissaires aux comptes mette la dernière main, au deuxième trimestre de 2016, à son prochain rapport. L'Administratrice et l'Administratrice adjointe continuent de donner le ton et elles suivent attentivement les progrès accomplis dans la suite donnée aux priorités d'audit et l'atténuation des risques institutionnels par l'entremise du comité de gestion des risques.

Annexe 1

Les huit grandes priorités d'audit du PNUD pour l'exercice biennal 2014-2015

Gestion du risque fiduciaire et des capacités des partenaires de réalisation

Gestion et assurance qualité des programmes et projets

Planification des achats et professionnalisation et renforcement des capacités

Gestion de la réforme structurelle et valorisation des avantages

Responsabilité de l'administration et application de mesures de contrôle dans les bureaux extérieurs

Gestion du matériel et des stocks et application des normes IPSAS au matériel des projets

Gestion des recrutements et contrôle des opérations liées à la cessation de service

Recommandations d'audit en souffrance

Annexe 2

Les huit grandes priorités d'audit du PNUD pour l'exercice biennal 2014-2015 : évaluation préliminaire des avancées obtenues

1. Gestion du risque fiduciaire et des capacités des partenaires de réalisation	3	5. Responsabilité de l'administration et application de mesures de contrôle dans les bureaux extérieurs	3
2. Gestion et assurance qualité des programmes et projets	3	6. Gestion du matériel et des stocks des projets	4
3. Planification des achats et professionnalisation et renforcement des capacités	3	7. Gestion des recrutements et contrôle des opérations liées à la cessation de service	3
4. Gestion de la réforme structurelle et valorisation des avantages	4	8. Recommandations d'audit en souffrance	5

<i>État de l'application</i>	<i>Code couleur correspondant</i>
La situation est correctement envisagée.	5
Des améliorations notables sont constatées, application en bonne voie.	4
Des améliorations sont constatées, mais des mesures restent à prendre.	3
Les mesures correctives n'ont pas encore été entièrement appliquées, l'efficacité des interventions n'a pas encore été entièrement établie ou les risques inhérents doivent être atténués.	2
La situation s'est dégradée.	1